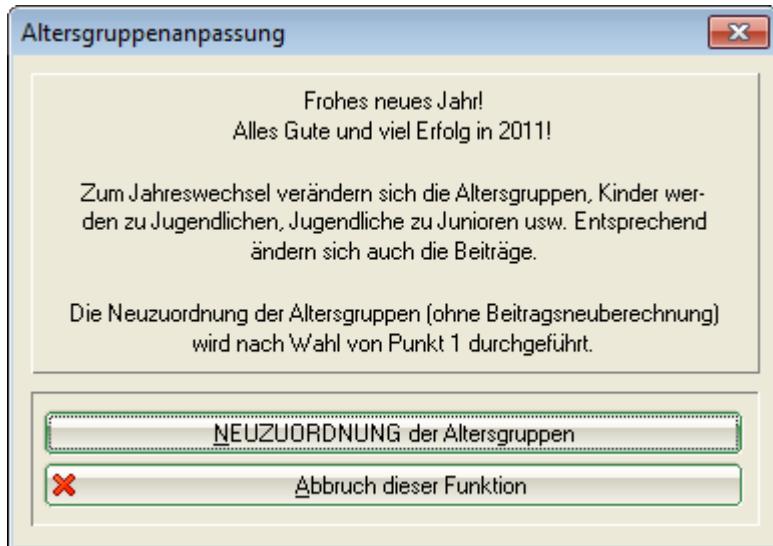


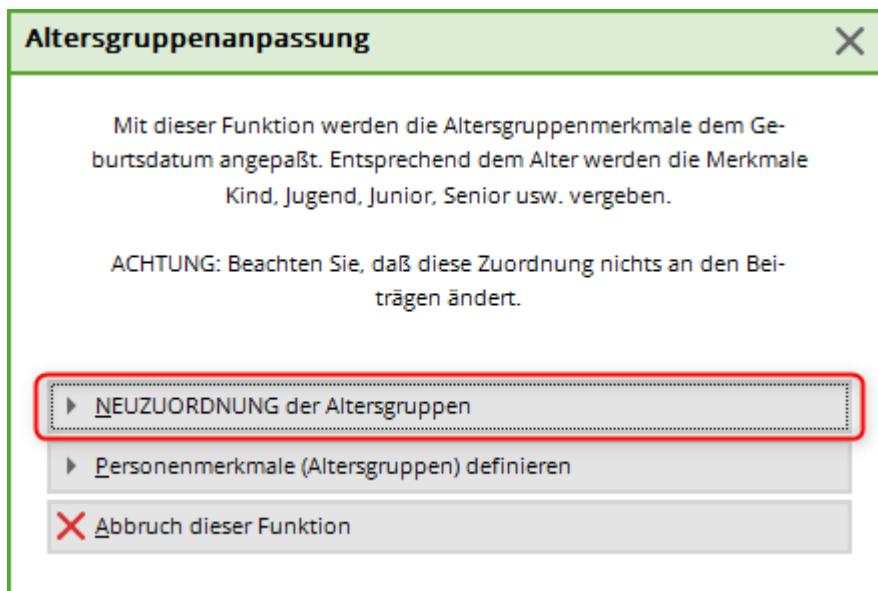
Adaptation des classes d'âge

L'ajustement des classes d'âge est automatiquement proposé dans PC CADDIE au changement d'année, lorsque vous démarrez le programme pour la première fois dans la nouvelle année. Vous pouvez alors la lancer :

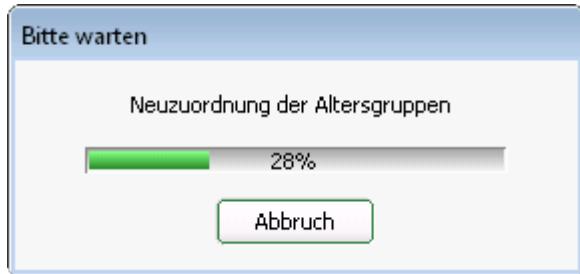


Si toutefois vous deviez créer une nouvelle structure de caractéristiques ([Caractéristiques de personnes](#)) dans PC CADDIE, il peut être nécessaire d'effectuer une adaptation des classes d'âge. Par exemple, si vous avez redéfini des limites d'âge pour les cotisations dans les caractéristiques. Dans ce cas, effectuez impérativement au préalable une [Sauvegarde rapide des données](#).

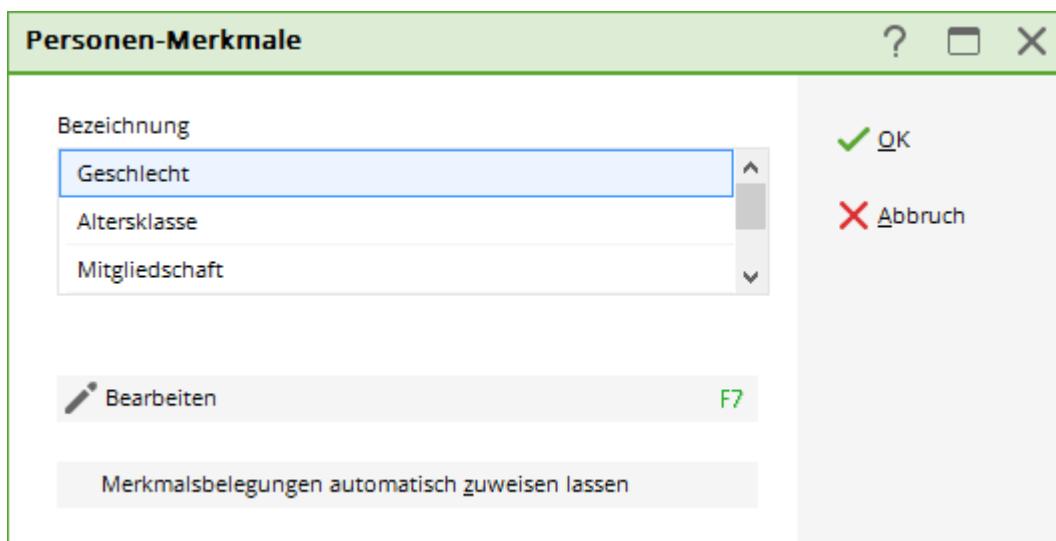
L'adaptation des classes d'âge est effectuée via **Système/Contacts/Ajustement des classes d'âge** en cliquant dans la fenêtre suivante sur le bouton **RÉTABLISSEMENT des groupes d'âge** cliquer sur le bouton :



Ensuite, PC CADDIE effectue cette affectation avec les classes d'âge définies dans le système.



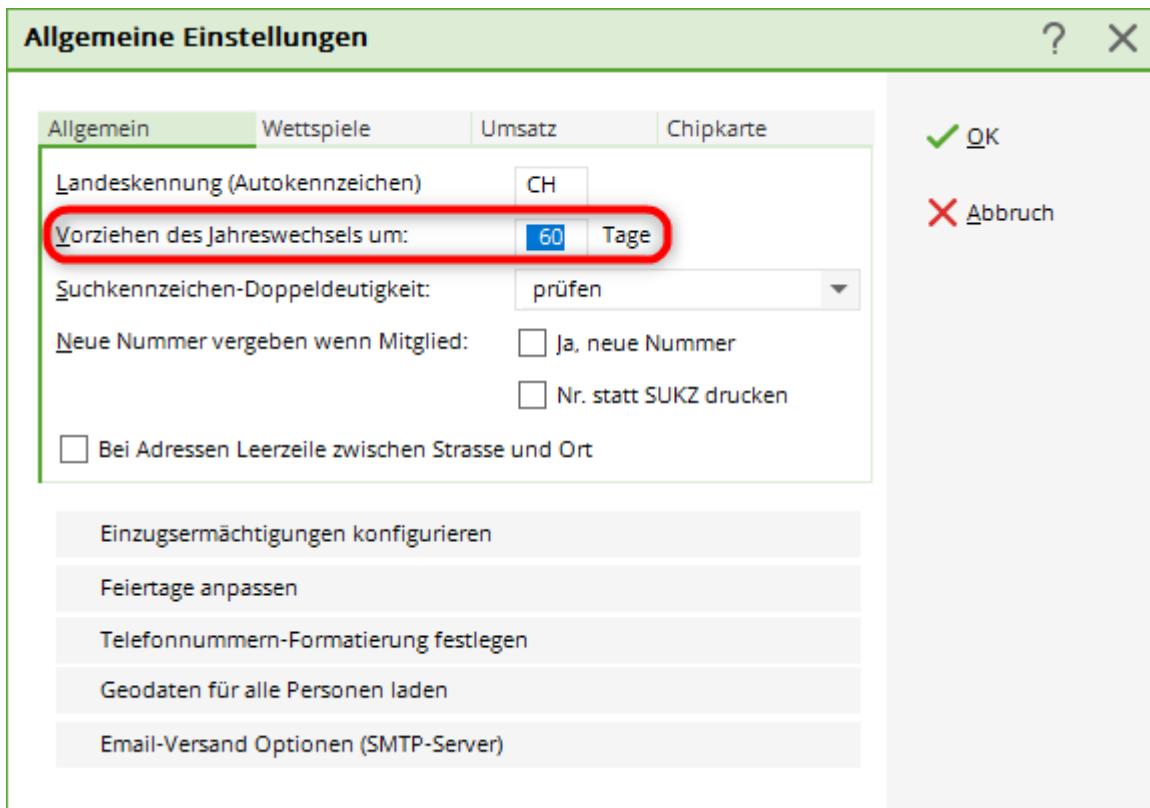
En cliquant sur le bouton **Définir les caractéristiques des personnes (groupes d'âge)** vous accédez directement à la fenêtre dans laquelle vous pouvez définir ou modifier les groupes d'âge :



Les classes d'âge prédéfinies ne doivent pas être modifiées, sinon des problèmes peuvent survenir lors de l'annonce d'équipes à la fédération. Toutefois, si vous avez besoin d'une classe d'âge pour la facturation, par exemple jusqu'à 16 ans, vous pouvez créer des groupes d'âge dans le statut de cotisation.

PC CADDIE vous offre également la possibilité d'anticiper de quelques jours les adaptations d'âge, afin que vous ayez déjà la possibilité en décembre d'introduire toutes les modifications nécessaires dans le système, et ainsi d'établir déjà les nouvelles factures de cotisations pour l'année suivante.

Pour ce faire, veuillez ouvrir via **Paramètres/Paramètres du programme/Paramètres généraux** la fenêtre suivante et contrôlez le nombre réglé sous le point **Avancer le changement d'année de x jours.**



Ce nombre de 30 réglé dans l'exemple veille en arrière-plan à ce que PC CADDIE reconnaisse déjà 30 jours avant le changement d'année - donc à partir du 02.12. - les nouveaux membres (avec une date d'entrée au 01.01.) comme membres et commande également des badges pour ces derniers dès le mois de décembre.

Vous pouvez également lancer l'adaptation des classes d'âge à partir du 2.12, afin que les personnes dans les classes d'âge reçoivent déjà les nouvelles classes d'âge pour l'année suivante. A partir de ce moment-là, PC CADDIE comptabilisera lors de l'ajustement des classes de pension. [Attribution automatique des cotisations](#) les cotisations annuelles correctes.